



Collectif
Des agents des
SDIS



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDESSDIS.COM

LE NUMERO 1 DE LA CGT AU SDIS 34

Etaient présents : pour le collectif : S. DELAVOUX, les représentants locaux de la CGT SDIS 34: M. MANUEL & Mme Patricia BERNARD

Dans le cadre d'un de ses déplacements, Philippe MARTINEZ, secrétaire confédéral de la CGT est venu **le 9 novembre à la rencontre du syndicat CGT du SDIS 34 et a visité la plateforme d'appel (CDAU) 15/18/112.**

Alors que le rapport conjoint (Inspection Générale de l'Administration/ Inspection Générale des Affaires Sociales) attendu en juin n'est toujours pas sorti, rien n'empêche que ce qui fonctionne soit mis en avant et promu.

Un bel outil où les cultures de la santé et des pompiers se rapprochent, où l'esprit est à la coopération et non pas à la compétition et à la défiance; ici l'usager est au centre des préoccupations.

Philippe MARTINEZ a visité le centre en activité et s'est fait expliquer les différents outils, le fonctionnement en temps d'activité normale et exceptionnelle, cette face cachée du service public d'incendie et de secours l'a beaucoup intéressée, ainsi que les conditions de travail des agents.



Il a échangé avec le directeur venu à sa rencontre sur les besoins en personnels, les financements et les impacts des mesures gouvernementales : la hausse du prix du carburant (le parc est diesel souvent à + de 30l/100km), le coût des péages (attente de publication du décret de gratuité), le plafond de la hausse à 1,2% du budget de fonctionnement (soit moins que l'inflation).

Les différentes mobilisations dans les services d'incendie et de secours, mettent en avant le manque d'emplois de fonctionnaires pour assurer un service public de qualité en tout temps, en chaque point du territoire, avec des conditions de travail acceptables pour les agents qui le rendent.



La visite a été suivie d'un temps d'échanges fraternels avec les adhérents du syndicat : élections, pouvoir d'achat, risques fumées, conditions de travail, RIFSEEP et autres thèmes importants pour les agents de l'établissement.